



CONSEILS EN EXPERTISE COMPTABLE,
FISCALITÉ ET GESTION

Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'Ordre de Strasbourg

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Colmar

ROBERT STEINMETZ
EXPERT-COMPTABLE HONORAIRE

SYLVIE KNOERR
VÉRONIQUE JANET
YANNICK HEINTZELMANN
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

110GROUP HOLDING

oOo

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS



11, rue des Ducs – F-67200 STRASBOURG
Tél. 03 88 77 73 73 – Fax 03 88 29 44 27
E-mail : cefigest@cefigest.net
Tram : Ducs d'Alsace

1, allée des Peupliers F-67160 WISSEMBOURG
Tél. 03 88 54 26 90

N°TVA : FR 696 885 022 36
Société anonyme au capital de 228 674 €
RCS de Strasbourg 688 502 236
N° SIRET : 688 502 236 00021 APE 6920 Z
Société Générale : FR76 3000 3007 8900 0200 2272 008
CCP Strasbourg : FR75 2004 1010 1500 6319 1W03 695
Caisse Epargne Alsace : FR76 1513 5090 1708 7509 1077 293



Rapport du Commissaire Aux Apports

APPORT DE TITRES DETENUS PAR

Monsieur Matthieu HORNET

à la société **110GROUP HOLDING**,
société en cours de formation

WEB IDEA

SARL au capital de 30 000 euros
2, rue Maurice Barrès
57000 METZ
RCS METZ 791 341 357

Madame et Messieurs les associés de la Société 110GROUP HOLDING,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des futurs associés de la société 110GROUP HOLDING en date du 28 novembre 2024, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Matthieu HORNET, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet d'apport en nature, signé par la personne physique apporteuse concernée. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Les modalités de réalisation de l'opération, exposées dans les contrats d'apport, peuvent se résumer comme suit.

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Matthieu HORNET, vise à apporter l'ensemble des titres qu'il détient dans la société WEB IDEA à la société 110GROUP HOLDING, afin de constituer un nouveau groupe avec des implantations en France et au Luxembourg.

1.2 Présentation des sociétés

1.2.1 Personne physique apporteuse

Monsieur Matthieu HORNET, né le 14 décembre 1985 à METZ (57) et demeurant 2 rue Catherine Welfringer à WOIPPY détient actuellement 30 % des parts de la société WEB IDEA.

1.2.2 Société bénéficiaire 110GROUP HOLDING

La société 110GROUP HOLDING est en cours de création. Conformément au projet de statuts, il est prévu que la société 110GROUP HOLDING soit une société par actions simplifiée au capital de 190 000 € ayant son siège social 2, rue Maurice Barrès à METZ (57).

1.2.3 Société dont les titres sont apportés

WEB IDEA est société à responsabilité limitée au capital social de 30 000 €, dont le siège social est situé 2, rue Maurice Barrès à METZ (57), immatriculée au RCS de METZ sous le numéro 791 341 357. Son capital, composé de 500 parts, est détenu à 70 % par la société TEH INVEST et à 30 % par Monsieur Matthieu HORNET.

La société a pour objet la création et l'exploitation de sites internet, la création graphique sur tous supports et la publicité et la communication.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

L'apport sera réalisé avec effet à la date de création de la société 110GROUP HOLDING.

En application des dispositions de l'article 150-0 B ter du code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du régime automatique de report d'imposition des plus-values dégagées.

L'apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que défini par les dispositions de l'article L. 225-147 du code de commerce.

1.3.2 Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à la constitution définitive de la société 110GROUP HOLDING.

1.3.3 Rémunération de l'apport

En rémunération des apports, il sera attribué à Monsieur Matthieu HORNET 1 045 actions de 110GROUP HOLDING de 100 euros de valeur nominale chacune.

1.3.4 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4 Présentation de l'apport

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2. Valeur des apports

Les titres de la société WEB IDEA, dont l'apport est envisagé à titre de constitution de la société 110GROUP HOLDING, ont été évalués à leur valeur réelle estimée à 348 333 euros.

Ainsi, 150 actions WEB IDEA seront apportées par Monsieur Matthieu HORNET pour 104 500 euros.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société 110GROUP HOLDING sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Matthieu HORNET.

Nous avons notamment :

- échangé avec les personnes en charge de l'opération, pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;

- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- pris connaissance de l'activité de la société WEB IDEA au regard des comptes annuels au 31/12/2023, ainsi que de la situation comptable au 30/06/2024 ;
- analysé les informations financières des comptes des années antérieures ;
- examiné les approches d'évaluation mises en oeuvre par les parties ;
- analysé les méthodes de valorisation des parts et leur correcte application aux éléments apportés.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société WEB IDEA nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres en date du 30/06/2024.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes du contrat d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des parts de la société WEB IDEA en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la détention de la pleine propriété par Monsieur Matthieu HORNET des titres WEB IDEA objet du présent apport.

2.4 Appréciation de la valeur de l'apport

L'apport porte sur des titres représentant 30 % du capital de la société WEB IDEA.

Méthodes d'évaluation écartées :

Dividendes

Aucune distribution de dividendes n'ayant été opérée durant les trois derniers exercices et ne pouvant préjuger de la politique de distribution susceptible d'être adoptée au cours des exercices futurs, cette méthode d'évaluation a été écartée.

Évaluation par comparaison avec des transactions comparables

Nous n'avons pas relevé de transaction portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables à celle de la société WEB IDEA.

Méthode des coûts historiques

La valeur d'une société spécialisée dans le marketing ou le web n'est pas liée aux coûts de production ou de développement passés mais plutôt à la valeur des projets futurs et à la rentabilité qu'ils peuvent générer.

Les coûts historiques n'intègrent pas la valorisation des éléments immatériels comme la marque, la notoriété, ou les relations avec les clients, qui sont cruciaux dans ce type de société.

Méthode des Discounted Cash Flows

Les prévisions de flux de trésorerie futures dans une activité comme le marketing digital, très liée aux tendances et à l'innovation, peuvent être sujettes à de nombreuses incertitudes. Les commanditaires envisagent de reprendre les sociétés tout en réorientant leur modèle opérationnel, en mettant l'accent à terme sur le conseil en stratégie de communication. Cette transformation du modèle économique rend inadaptées les méthodes fondées sur des projections futures.

Méthodes par les multiples de résultats (PER)

Les flux de revenus dans le marketing ou le web peuvent être sensibles à l'évolution rapide des technologies ou à des changements dans les comportements des clients, ce qui rend les multiples non fiables.

Méthode d'évaluation retenue :

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant une approche d'évaluation fondée sur le patrimoine réévalué.

Actif net réévalué

Cette méthode est particulièrement adaptée aux sociétés où les actifs immatériels jouent un rôle déterminant dans la création de valeur. Elle repose sur des données tangibles et vérifiables, tout en intégrant une revalorisation réaliste des actifs clés comme le fonds de commerce.

L'actif net corrigé est estimé par les parties à 348 K€.

Sur la base de la situation intermédiaire au 30 Juin 2024, établie selon les mêmes principes que ceux utilisés pour l'établissement des comptes annuels des années antérieures – comme confirmé par le dirigeant de la société WEB IDEA en date du 28 Novembre 2024 -, les capitaux propres après IS s'élèvent à 184 K€.

La plus-value latente sur le fonds de commerce peut être estimée selon une fourchette allant de 30 % à 40 % du chiffre d'affaires.

Ce dernier correspond à la moyenne des chiffres d'affaires des 3 dernières années et du chiffre d'affaires au 30 juin 2024, proratisé sur l'année (retraités des refacturations intragroupes).

Compte tenu de ces éléments, la valeur de l'actif net corrigé peut s'établir entre 347 K€ et 403 K€.

La valeur de 100% des titres de la société WEB IDEA, estimée à 348 K€ Euros dans le cadre de la présente opération, se situe à l'intérieur de la fourchette des valeurs obtenues ci-dessus.

3. CONCLUSIONS

3.1 Conclusion sur la valeur des apports

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 104 500 euros pour les 150 parts de la société WEB IDEA n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant des actions à créer par la société bénéficiaire de l'apport en nature, au profit de Monsieur Matthieu HORNET.

3.2. Conclusion sur les avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier stipulé dans le traité d'apport.

Fait à Strasbourg, le 02 Décembre 2024

Pour le cabinet CEFIGEST SA
Sylvie KNOERR
Commissaire aux Apports